



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

9 juillet 2021

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 9 juillet 2021

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pierre CHAMBON
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Philippe GARNIER
- Monsieur Gilles GASCON
- Monsieur Christophe GEOURJON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Séverine HEMAIN
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Monsieur Richard MARION
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Alexandre PORTIER

Procurator(s) :

- Monsieur Pascal CHARMOT, donne procuration à monsieur Gilles GASCON
- Monsieur Patrice VERCHÈRE, donne procuration à Renaud PFEFFER

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Adjudant Franck CHENAL
- Commandant Franck JACQUIER
- Adjudant Laurent RAYNE
- Monsieur Karim KHAZAZ

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Conseil d'administration

Vendredi 9 juillet 2021

Ordre du jour

	Page
Installation des représentants du département du Rhône au conseil d'administration du SDMIS suite au renouvellement général des conseils départementaux	3
Election de la présidente ou du président du conseil d'administration.....	5
Composition du bureau du conseil d'administration et election des membres du bureau.....	7
Election de la commission d'appel d'offres du SDMIS	14
Election de délégués du SDMIS à l'EPARI	16
Désignation de membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDMIS.....	17
R/21 – 07/01 Délégation accordée au bureau du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion.....	18
R/21 – 07/02 Délégation accordée à la présidente ou au président du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion	19
R/21 – 07/03 Indemnités de fonction de la présidente ou du président et des vice-présidentes ou vice-présidents	19
Communication : le SDMIS face au Covid-19	20

Conseil d'administration

Vendredi 9 juillet 2021

*(La séance est ouverte à 11 heures 09 sous la présidence
de Mme KHELIFI.)*

Madame KHELIFI.- Le quorum est atteint, nous pouvons démarrer cette réunion.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à deux sapeurs-pompiers qui nous ont quittés récemment. Un premier hommage à l'adjudant-chef Cyril GOUIT, sapeur-pompier professionnel décédé des suites d'une maladie le samedi 22 mai au matin. Il était âgé de 55 ans, marié et père de deux enfants. Il avait commencé sa carrière à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et avait rejoint successivement les casernes de Lyon Corneille, Villeurbanne-La Doua et Pierre-Bénite.

Hommage également au caporal-chef John SAUTRON qui nous a quittés le 11 juin dernier, âgé de 37 ans, sapeur-pompier volontaire affecté à la caserne de Tarare. Il était marié et père de trois enfants.

Je souhaite exprimer, au nom du SDMIS, notre tristesse et nous associer à la douleur de leurs familles, de leurs amis et de leurs proches. Je vous propose d'observer une minute de silence en leur mémoire.

(Une minute de silence est observée.)

Je tiens à excuser M. Thierry SUQUET, préfet délégué pour la défense et la sécurité, qui n'est pas parmi nous aujourd'hui puisqu'il est en partance pour Mayotte où il a été nommé préfet. Nous aurons l'occasion d'accueillir son successeur, M. Ivan BOUCHIER, qui vient d'être nommé et qui prendra ses fonctions prochainement.

Nous pouvons maintenant débiter l'examen de notre ordre du jour en commençant par l'installation des représentants du département au conseil d'administration du SDNIS suite au renouvellement général des conseils départementaux.

Installation des représentants du département du Rhône au conseil d'administration du SDNIS suite au renouvellement général des conseils départementaux

Aux termes de l'article L.1424-71 du CGCT, le SDNIS est administré par un conseil d'administration composé de représentants du département du Rhône, de représentants des EPCI et des communes, du département compétent en matière de secours et de lutte contre l'incendie, mais également de représentants de la métropole de Lyon.

En application de la délibération adoptée sur le fondement de l'article L.1424-26 du CGCT par le conseil d'administration du 18 octobre 2019, et conformément à l'arrêté du président du conseil d'administration du SDNIS du 7 février 2020 fixant le nombre et la répartition des sièges au conseil d'administration du SDNIS, notre assemblée délibérante comporte 22 sièges de titulaire et 22 sièges de suppléant, à raison de :

- 14 sièges de titulaire et 14 sièges de suppléant pour la métropole de Lyon ;
- 3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant pour le département du Rhône ;
- 5 sièges de titulaire et 5 sièges de suppléant pour les communes du département du Rhône et les EPCI du Rhône, dont 3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant pour les communes du département du Rhône, 2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant pour les EPCI du département du Rhône.

Après les élections municipales et métropolitaines qui ont eu lieu en mars et en juin 2020, le conseil d'administration du SDMIS a été renouvelé et, en conséquence, installé le 3 novembre 2020.

Suite aux élections départementales de juin 2021, les 3 représentants du département du Rhône et leurs 3 suppléants ont été renouvelés.

(Arrivée de Mme HEMAIN à 11 heures 14)

Ainsi, le département du Rhône a, par délibération du 1^{er} juillet 2021, procédé à la désignation de ses 3 représentants titulaires et de ses 3 représentants suppléants.

Les représentants titulaires sont :

- M. Christophe GUILLOTEAU, président du conseil départemental du Rhône,
- M. Jean-Jacques BRUN, conseiller départemental du Rhône,
- Mme Claude GOY, conseillère départementale du Rhône.

Pour les suppléants, il s'agit de :

- M. Bruno PEYLACHON, vice-président du conseil départemental du Rhône
- Mme Martine PUBLIÉ, vice-présidente du conseil départemental du Rhône
- Mme Evelyne GEOFFRAY, conseillère départementale du Rhône

Je les félicite toutes et tous pour leur élection, et vous demande, mesdames et messieurs, de prendre acte de la désignation des représentants du département du Rhône au conseil d'administration du SDMIS, et de les déclarer installés dans leur fonction à compter de ce jour 9 juillet 2021.

Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit de prendre acte.

Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole au doyen d'âge, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, afin de procéder à l'élection de la présidente ou du président du conseil d'administration, conformément à l'article L.1424-74 du CGCT.

Election de la présidente ou du président du conseil d'administration

Monsieur DEVINAZ.- Bonjour à toutes et tous.

Nous allons procéder à la désignation de la présidente ou du président du conseil d'administration. Je vous lis l'article L.1424-74 du code général des collectivités territoriales :

« Le ou la présidente du conseil d'administration est élu à la majorité absolue des suffrages par les membres du conseil d'administration parmi les représentants du département du Rhône et de la métropole de Lyon. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours du scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge.

L'élection a lieu après le renouvellement des représentants du département, de la métropole, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale du département. »

Nous passons à l'élection. Pour le bureau de vote, je suggère que le benjamin soit désigné comme assesseur. Est-ce que M. Alexandre PORTIER est parmi nous ? (Oui)

Comme secrétaire, je suggère Mme Maud MASSARDIER.

Je propose de recourir au scrutin public pour l'élection de la présidente ou du président du conseil d'administration. Y a-t-il des oppositions ? (Aucune)

Nous allons donc procéder à l'élection de la présidente ou du président. Elle s'effectuera à main levée.

Je rappelle que les candidats doivent être des membres du conseil d'administration représentant le département du Rhône et la métropole de Lyon, et que tous les membres du conseil d'administration votent. Je vous invite à proposer des candidatures.

Monsieur GUILLOTEAU, vous avez la parole.

Monsieur GUILLOTEAU.- Le SDMIS est fondé sur trois piliers : la métropole de Lyon, le département du Rhône et les maires du département du Rhône, pour une contribution de 148 M€ sur un budget de 188 M€ au total : 7 M€ à la main des communes, 22 M€ à la main du département du Rhône, et le reste à la main de la métropole de Lyon. Il me paraît donc évident que le président ou la présidente doit être issu de la métropole de Lyon et, à ce titre, je propose la candidature de Mme Zémorda KHELIFI.

Monsieur DEVINAZ.- Merci de votre prise de parole, monsieur le président du « nouveau » Rhône. Nous allons donc procéder au vote. Je n'ai entendu qu'une proposition de candidature émanant de M. GUILLOTEAU, à savoir Mme Zémorda KHELIFI. Je demande à ceux qui sont favorables à cette candidature de lever la main.

Qui s'abstient ?

Sur 19 conseillers présents, 19 ont pris part au vote.

Mme Zémorda KHELIFI a obtenu 17 voix, il y a eu 2 abstentions.

Je déclare Mme Zémorda KHELIFI élue présidente du conseil d'administration du SDMIS et lui demande de venir prendre place pour présider le conseil d'administration.

(Applaudissements)

Madame KHELIFI.- Chers collègues, je vous remercie de m'avoir renouvelé votre confiance. Monsieur le président du Département, je vous remercie pour vos propos, j'y reviendrai à la suite de cette séquence.

Composition du bureau du conseil d'administration et élection des membres du bureau

Madame KHELIFI.- Je vous propose de continuer avec la fixation de la composition du bureau du conseil d'administration et l'élection de ses membres.

Je vous rappelle l'article L.1424-74 du CGCT :

« La composition du bureau du conseil d'administration est fixée par le conseil d'administration lors la première réunion suivant chaque renouvellement. Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative, à la majorité absolue de ces derniers.

Un vice-président au moins est élu parmi les maires représentants des communes et les EPCI du département du Rhône, ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des EPCI.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour, et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge. »

Je vous propose donc, pour la fixation de la composition du bureau du conseil d'administration, que le bureau du conseil d'administration du SDMIS soit composé de 3 vice-présidentes ou 3 vice-présidents, et de 2 membres supplémentaires, étant entendu qu'un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et EPCI du département du Rhône.

Y a-t-il des votes contre cette proposition ? Y a-t-il des abstentions ? *(Adoptée à l'unanimité)*

Nous allons procéder à l'élection des 3 vice-présidents et des 2 membres supplémentaires. Je rappelle que le vote est distinct par membre du bureau. Je propose d'assurer la présidence du bureau de vote et de désigner pour m'assister un assesseur, que je suggère comme précédemment être le benjamin de l'assemblée, M. Alexandre PORTIER, et une secrétaire que je suggère être Mme Maud MASSARDIER. Ils veilleront tous deux au bon déroulement de l'élection et au dépouillement du scrutin.

J'appelle donc à l'élection du premier vice-président, et je propose de recourir comme précédemment au scrutin public pour l'élection. Y a-t-il des oppositions à ce que ce scrutin se tienne publiquement ? *(Aucune)*

Je vous remercie. L'élection du premier vice-président va donc s'effectuer au scrutin public à main levée.

Je rejoins le propos de M. le président du Département tout à l'heure, et je l'en remercie à nouveau. En effet, le SDMIS fonctionne sur la base de trois financeurs : la métropole de Lyon, le département du Rhône, les communes et EPCI du département du Rhône. Il est donc logique, normal, que le premier vice-président soit issu du département du Rhône.

C'est pour cette raison que je propose la candidature de M. Christophe GUILLOTEAU pour être premier vice-président du conseil d'administration du SDMIS.

Qui d'autre est candidat ? *(Personne)*

Nous allons procéder au vote à main levée.

Qui est favorable ? Qui s'abstient ?

Cela fait 19 voix pour M. Christophe GUILLOTEAU.

Je déclare M. Christophe GUILLOTEAU élu premier vice-président du conseil d'administration du SDMIS, je l'installe immédiatement dans ses fonctions et l'invite à me rejoindre.

(Applaudissements)

Madame KHELIFI.- J'appelle maintenant à l'élection d'un deuxième vice-président. Dans le cadre de l'application des dispositions de l'article L.1424-74 du CGCT précité, je propose que ce vice-président soit élu parmi les maires représentant les communes et EPCI du département du Rhône.

Comme précédemment, je vous propose de recourir au scrutin public pour cette élection. Y a-t-il des oppositions ? *(Aucune)*

Je vous remercie. L'élection s'effectuera donc au scrutin public à main levée.

Je vais répéter les propos que j'ai tenus tout à l'heure. La présidente étant issue de la métropole de Lyon, le premier vice-président étant issu du département du Rhône, il me semble logique que le deuxième vice-président soit issu des communes et EPCI du département. Je propose la candidature de M. Renaud PFEFFER.

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Aucun)*

Nous allons procéder au vote.

Qui est favorable ? Qui s'abstient ?

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

M. PFEFFER est élu par 17 voix pour et 2 abstentions.

(Applaudissements)

Je déclare M. PFEFFER élu vice-président du conseil d'administration du SDMIS. Je l'installe immédiatement dans ses fonctions et l'invite à nous rejoindre.

J'appelle l'élection d'un troisième vice-président et je propose de recourir au scrutin public pour cette élection. Y a-t-il des oppositions ?
(Aucune)

Nous allons procéder à l'élection d'un troisième vice-président au scrutin public à main levée.

Je propose la candidature de Mme Blandine COLLIN. Qui d'autre est candidat ? (Personne)

Qui est favorable à la candidature de Mme Blandine Colin ?

Qui s'abstient ?

Mme Blandine COLLIN est élue par 16 voix pour et 2 abstentions, une personne ne prend pas part au vote.

(Applaudissements)

Je déclare Mme Blandine COLLIN élue vice-présidente. Je l'installe immédiatement dans ses fonctions et l'invite à nous rejoindre.

J'appelle à l'élection d'un membre supplémentaire et je propose de recourir au scrutin public. Y a-t-il des oppositions ? (Aucune)

L'élection d'un membre supplémentaire va donc s'effectuer à main levée. Je propose la candidature de M. Bertrand ARTIGNY.

Qui d'autres est candidat ? (Personne)

Nous procédons au vote.

Qui est favorable à la candidature de Bertrand ARTIGNY ?

M. Bertrand ARTIGNY est élu par 19 voix pour. Je le félicite, l'installe immédiatement dans ses fonctions et l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

J'appelle à l'élection d'un autre membre supplémentaire. Je propose de recourir au scrutin public. Y a-t-il des oppositions ? (Aucune)

Nous procédons au vote à main levée. Je propose la candidature de M. Jean-Jacques BRUN. Qui d'autre est candidat ?
(Personne)

Nous allons procéder au vote.

Qui est favorable à la candidature de M. Jean-Jacques BRUN ? Qui s'abstient ?

La candidature de M. Jean-Jacques BRUN recueille 18 voix pour et 1 abstention. Je déclare M. Jean-Jacques BRUN élu autre membre supplémentaire du bureau du conseil d'administration du SDMIS. Je l'installe dans ses fonctions et l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

Je vais maintenant confirmer la composition du bureau :

- Mme Zémorda KHELIFI, Présidente ;
- M. Christophe GUILLOTEAU, 1^{er} vice-président ;
- M. Renaud PFEFFER, vice-président ;
- Mme Blandine COLLIN, vice-présidente ;
- M. Bertrand ARTIGNY,
- M. Jean-Jacques BRUN.

Je déclare installé ce bureau.

Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, monsieur le contrôleur général, mesdames et messieurs les élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, monsieur le président de l'union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers, messieurs les représentants des organisations syndicales, mesdames les directrices et messieurs les directeurs du SDMIS, mesdames et messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, mesdames et messieurs les élus du conseil d'administration, de vous remercier de nouveau sincèrement non seulement pour la confiance que vous venez de m'accorder en me reconduisant à la présidence du conseil d'administration du SDMIS, mais aussi pour la confiance que vous venez d'accorder à l'équipe qui compose désormais le bureau du conseil d'administration du SDMIS. Je souhaite les féliciter chaleureusement et je me réjouis de pouvoir compter sur des élus attachés à la mission de service public du SDMIS et à ses enjeux, tant sur le territoire du département du Rhône que sur le territoire de la métropole de Lyon.

Je souhaite profiter de cette nouvelle élection pour remercier les trois vice-présidents, M. Christophe GUILLOTEAU, M. Renaud PFEFFER et Mme Blandine COLLIN, ainsi que M. Jean-Jacques BRUN, pour le travail constructif, au-delà des étiquettes de chacun, que nous avons effectué ensemble pendant ces neuf derniers mois. Nous avons d'abord regardé l'intérêt du SDMIS et celui des territoires. C'est cette image de cohésion et d'intérêt général que je souhaite donner de la politique, et je les en remercie très chaleureusement.

Je formule le vœu que ce travail constructif se poursuive avec l'arrivée d'un nouveau membre du bureau, M. ARTIGNY.

Je n'oublie pas non plus les femmes et les hommes qui composent le SDMIS, sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires et personnels administratifs et techniques. Ces personnels, leur engagement et leur professionnalisme sont la richesse et la force du SDMIS. Qu'ils soient ici remerciés pour ce qu'ils apportent et ce qu'ils réalisent au service de nos concitoyens, tout particulièrement depuis ces derniers mois éprouvants dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Il me semble important de rappeler que, suite aux élections municipales et métropolitaines en mars et en juin 2020, le conseil d'administration du SDMIS a connu, le 3 novembre 2020, une première

étape importante dans sa recomposition. Nous vivons aujourd'hui la seconde étape de son renouvellement suite aux élections départementales des 20 et 27 juin derniers. Notre conseil d'administration, désormais totalement renouvelé, peut s'engager pour les cinq prochaines années du mandat dans la perspective des axes de travail déjà fixés et dans la continuité des décisions que nous avons déjà prises à l'unanimité de nos votes, je tiens à le souligner et à vous en remercier.

Ces axes de travail, nous avons commencé à les tracer ensemble, je vous le rappelle, notamment lors du vote le 8 mars dernier de la programmation pluriannuelle d'investissement et de l'autorisation de programme immobilier. Cette programmation fixe un cap pour notre établissement public pour les années à venir et donne les moyens au SDMIS de poursuivre les trois objectifs que nous avons arrêtés :

- la réalisation de la mission opérationnelle, mission de service public ;
- la santé, la sécurité et la qualité de vie en service des personnels du SDMIS ;
- l'engagement vers la transition écologique.

En déclinaison de ces objectifs, je souhaite que le directeur départemental et métropolitain et ses équipes continuent à travailler en priorité sur deux autres dossiers que je considère comme stratégiques.

Le premier, c'est celui de la prévention et de la lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers. Ce dossier qui a fait l'objet d'un vote lors de notre conseil d'administration du 17 mai 2021 est d'ores et déjà mis en œuvre. J'ai d'ailleurs l'honneur de vous informer que la convention de partenariat entre la police, la gendarmerie et le SDMIS pour les trois années à venir a été signée sous l'autorité de M. le préfet de région, avec également la signature des deux procureurs de la République, de Lyon et

de Villefranche-sur-Saône, lors d'un état-major de sécurité le 22 juin dernier. C'est donc chose faite.

Il s'agit d'une reconnaissance forte du partenariat interservice en faveur de la lutte contre les agressions. Le volet relatif à la prévention ne doit pas être oublié et doit aboutir à la même concrétisation.

Deuxième action forte de ce mandat, le plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du SDMIS. Ce plan d'action est en cours de construction, et je souhaite qu'il puisse vous être proposé d'ici la fin de l'année.

Enfin, et j'en terminerai avec mon propos, il s'agit pour les financeurs du SDMIS de pouvoir tracer les lignes pour les années à venir et donner les moyens nécessaires au fonctionnement de notre établissement public. En effet, après une année 2021 de transition, le travail pourra désormais s'engager pour établir les bases financières d'une convention triennale 2022-2024 dans le contexte économique et financier contraint des collectivités territoriales qui demeure et que nous connaissons toutes et tous ici.

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole éventuellement à d'autres membres du conseil d'administration qui souhaiteraient s'exprimer.

Si ce n'est pas le cas, nous allons poursuivre notre ordre du jour.

Election de la commission d'appel d'offres du SDMIS

Madame KHELIFI.- Je vous rappelle que la commission d'appel d'offres du SDMIS est chargée d'attribuer les marchés publics de notre établissement passés selon une procédure formalisée. La composition de notre CAO est fixée par l'article L.1414-2 du CGCT. Ainsi, la CAO est présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, et comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le

conseil d'administration parmi ses membres titulaires, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il convient donc de fixer la composition de la CAO du SDMIS conformément à ces dispositions.

Je propose que Mme Blandine COLLIN soit désignée présidente de la CAO puisqu'elle est membre du bureau, et qu'elle soit habilitée à signer les marchés de l'établissement en vertu de la délégation de fonction qui lui sera accordée.

Je propose que M. Bertrand ARTIGNY, également membre du bureau du conseil d'administration, soit désigné comme suppléant à la présidence de la CAO et soit également habilité à signer les marchés de l'établissement en vertu de la délégation de fonction qui lui sera accordée.

Il revient au conseil d'administration de procéder à l'élection des 10 membres (5 titulaires et 5 suppléants) de la CAO. Je propose d'assurer la présidence du bureau de vote et de désigner, pour m'assister, un assesseur que je suggère être le benjamin, M. Alexandre PORTIER, et une secrétaire que je suggère être Mme Maud MASSARDIER, qui veilleront au bon déroulement de l'élection.

Une liste a été constituée et m'a été communiquée. Les titulaires sont M. Mohamed CHIH, Mme Christiane CHARNAY, M. Jean-Jacques BRUN, Mme Claude GOY, M. Pierre MARMONIER.

Les suppléants sont M. Jean-Charles KOHLHAAS, Mme Sonia ZDOROVITZOFF, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, Mme Claire PEIGNÉ, M. Patrice VERCHERE.

Y a-t-il une autre liste de candidats ? (Non)

Une seule liste ayant été présentée, je déclare, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, élus à la CAO du SDMIS :

En tant que membres titulaires, M. Mohamed CHIHI, Mme Christiane CHARNAY, M. Jean-Jacques BRUN, Mme Claude GOY, M. Pierre MARMONIER.

En tant que suppléants, M. Jean-Charles KOHLHAAS, Mme Sonia ZDOROVITZOFF, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, Mme Claire PEIGNÉ, M. Patrice VERCHERE.

Je les remercie.

Election de délégués du SDNIS à l'EPARI

Madame KHELIFI.- Je vous rappelle que nous avons procédé à l'élection des 6 délégués du SDNIS à l'EPARI le 3 novembre dernier. Trois délégués issus de la métropole de Lyon : moi-même, M. Christophe GEOURJON et M. Jean-Charles KOHLHAAS, deux délégués issus du département : Mme Claude GOY et M. Jean-Jacques BRUN, également un délégué issu des communes et EPCI du Rhône : M. Alexandre PORTIER.

Chaque délégué étant élu pour la durée de son mandat au sein de la collectivité, et suite au renouvellement des représentants du département du Rhône au conseil d'administration du SDNIS, il convient de procéder à l'élection de deux délégués issus du département du Rhône.

Je propose, comme précédemment, d'assurer la présidence et de désigner M. Alexandre PORTIER, benjamin de cette assemblée, comme assesseur, et Mme Maud MASSARDIER comme secrétaire pour veiller au bon déroulement de l'élection.

Je confirme que Mme Claude GOY et M. Jean-Jacques BRUN sont candidats, est-ce que d'autres représentants du département se portent candidat ? *(Non)*

Chaque poste à pourvoir au sein de l'EPARI ayant fait l'objet d'une candidature, les nominations prennent effet immédiatement et je

déclare, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, élus délégués du SDNIS à l'EPARI Mme Claude GOY et M. Jean-Jacques BRUN.

Désignation de membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDNIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDNIS

Madame KHELIFI.- Je vous propose de remplacer, au sein des comités et commissions du SDNIS ainsi que des organismes extérieurs au SDNIS, les représentants du département du Rhône désignés par la délibération du 3 novembre 2020 modifiée le 16 décembre 2020 et le 8 mars 2021 par les nouveaux représentants qui viennent d'être installés, à savoir :

- M. Christophe GUILLOTEAU en qualité de président de la commission de réforme des matériels du SDNIS ;

- M. Jean-Jacques BRUN en qualité de membre titulaire et M. Christophe GUILLOTEAU en qualité de membre suppléant au comité technique ;

- M. Christophe GUILLOTEAU en qualité de membre titulaire au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

- Mme Claude GOY en qualité de membre suppléante aux commissions administratives paritaires des personnels administratifs, techniques et spécialisés de catégorie A, B et C ;

- M. Jean-Jacques BRUN en qualité de membre titulaire et Mme Claude GOY en qualité de membre suppléante à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C ;

- Mme Claude GOY en qualité de membre titulaire et M. Jean-Jacques BRUN en qualité de membre suppléant à la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale du CDG 69.

Par ailleurs, je vous propose que M. Bertrand ARTIGNY, jusqu'alors membre du CHSCT, en assure la présidence, Mme Blandine COLLIN, jusqu'alors membre suppléant du comité technique en devienne membre titulaire, et Mme Sonia ZDOROVITZOFF, jusqu'alors membre titulaire du comité technique, en devienne membre suppléant.

Nous allons maintenant passer à l'adoption des trois rapports qui vous ont été communiqués avec l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

R/21 – 07/01 Délégation accordée au bureau du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion

Madame KHELIFI.- L'article L.1424-74 du CGCT prévoit que le conseil d'administration puisse déléguer une partie de ses attributions au bureau, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif, en application des articles du CGCT.

En application de ces dispositions et sous réserve des compétences déléguées par le conseil d'administration à la présidente, je propose de déléguer au bureau, pour la durée de son mandat, les attributions du conseil d'administration du SDMIS, à l'exception :

- de l'adoption du budget primitif et des budgets supplémentaires ;
- de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du comptable de l'établissement public ;
- des décisions relatives aux modifications apportées à sa composition six mois avant le renouvellement de ses membres ;
- de la fixation des modalités de calcul des contributions des collectivités locales au financement du SDMIS ;
- des admissions en non-valeur.

Il sera rendu compte, lors de chaque conseil d'administration, comme nous l'avons fait ces neuf derniers mois, des décisions prises par le bureau durant la période qui s'est écoulée depuis la précédente réunion de l'assemblée délibérative.

Qui est contre le rapport ? Qui s'abstient ?

Le rapport R/21 – 07/01 est adopté à l'unanimité.

R/21 – 07/02 Délégation accordée à la présidente ou au président du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion

Madame **KHELIFI**.- Je laisse la parole à M. le contrôleur général pour présenter ce rapport.

Contrôleur général DELAIGUE.- Madame la présidente, le rapport a été transmis aux membres du conseil d'administration. C'est une délégation extrêmement classique, telle qu'elle est prévue par la loi, c'est exactement la même que celle des neuf derniers mois.

Les rapports avaient été transmis avec les convocations, il ne me semble pas utile de les lire dans leur totalité.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le contrôleur général.

Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le rapport R/21 – 07/02 est adopté à l'unanimité.

R/21 – 07/03 Indemnités de fonction de la présidente ou du président et des vice-présidentes ou vice-présidents

Madame KHELIFI.- Voulez-vous le présenter, monsieur le contrôleur général ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Il s'agit des indemnités de fonction de la présidente et des vice-présidentes ou vice-présidents puisque les membres du bureau n'ont pas droit à des indemnités.

Ce sont les indemnités réglementaires prévues par les textes, ni plus ni moins, en référence au CGCT et dans la limite de 50 % pour le président et de 25 % pour les vice-présidents par rapport à une référence prévue par le CGCT.

Ces indemnités concernent quatre personnes.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie monsieur le contrôleur général.

Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le rapport R/21 – 07/03 est adopté à l'unanimité.

Communication : le SDMIS face au Covid-19

Madame KHELIFI.- Nous allons passer à un document qui vous a été remis sur table. Je laisse à nouveau la parole à M. le contrôleur général qui va vous le présenter.

Contrôleur général DELAIGUE.- Merci, madame la présidente.

Nous avons vu lors du dernier conseil d'administration du mois de mai l'engagement important du SDMIS dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19. L'idée est, en quelques minutes, de faire le point d'où nous en sommes aujourd'hui.

Je remercie, bien évidemment, tous les sapeurs-pompiers professionnels, tous les sapeurs-pompiers volontaires et tous les personnels administratifs et techniques du SDMIS pour leur contribution majeur, qui concerne pratiquement près de 100 personnes par jour depuis plusieurs semaines, et encore tout l'été, indépendamment de l'activité opérationnelle normale. C'est un engagement extrêmement fort du SDMIS,

vous avez pu vous en rendre compte hier, madame la présidente, avec monsieur le Préfet de région et le directeur régional de l'ARS qui sont venus sur place, au centre de vaccination du Groupama Stadium.

S'agissant des personnels placés en isolement, voici trois jours, il n'y en avait aucun. Là, il se trouve que nous comptons un sapeur-pompier professionnel et un PATS.

Concernant la vaccination des personnels du SDMIS, je préférerais que nous soyons à 100 %, ce n'est pas encore tout à fait le cas. Nous avons 2 106 personnes vaccinées en première injection, 1 820 en vaccination totale, réparties entre sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires et personnels administratifs et techniques. Pour être très clair, pour les sapeurs-pompiers professionnels, nous arrivons à 60 % de vaccination. Pour les personnels administratifs et techniques, nous en avons plus, nous devons être à 70 % ou 75 %. Pour les sapeurs-pompiers volontaires, le chiffre n'est pas tout à fait exact, certains se font probablement vacciner ailleurs, ils ne sont pas salariés du SDMIS.

S'agissant de la protection de la population, nous enregistrons 278 personnes transportées parce qu'elles avaient le Covid, à l'occasion de 109 opérations associées.

Actuellement, nous contrôlons tous les avions qui viennent des pays « classés », notamment la Russie. Les avions concernés changent tous les jours. Nous avons fait plus de 40 000 tests à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, ce qui est considérable. Quant à la vaccination, je vous donne le chiffre d'hier soir : nous avons été amenés à vacciner 256 638 personnes. Nous sommes sur un rythme actuellement de 5 000 vaccinations par jour, 1 500 à Arnas et 3 500 au Groupama Stadium, avec de temps en temps des opérations ponctuelles, une à La Part-Dieu en lieu et place du Groupama Stadium pour aller vers les gens et en vacciner un maximum.

Tout cela est pris en compte dans un dispositif conventionnel avec l'Etat. Globalement, l'opération sera neutre pour le SDMIS sur le plan financier, même si elle ne l'est pas sur la charge de travail !

Nous sommes partis pour être présents dans ces dispositifs tout l'été, juillet, août, et probablement septembre et octobre. Nous serons présents tant que les autorités, c'est-à-dire le préfet du Rhône et le directeur général de l'ARS, nous solliciteront, en restant raisonnable sur cet effectif maximum d'une centaine de personnes. On ne peut pas aller plus loin mais c'est déjà un effort considérable.

Merci au conseil d'administration, au bureau et à vous, madame la présidente, de nous permettre de faire cette action qui est importante. C'est une vraie politique de santé publique et le SDMIS y amène une grande contribution, sous l'autorité médicale de notre médecin cheffe.

Madame KHELIFI.- Ce sont les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires ainsi que les personnels administratifs et techniques qui ont été et qui restent engagés sur une telle action qui nous permettent de vacciner et de faire des tests de dépistage à l'aéroport. Nous pouvons les remercier très chaleureusement, et je le fais au nom du conseil d'administration, les équipes qui sont mobilisées depuis un certain temps sur la vaccination et, comme l'a dit M. le contrôleur, sur cette politique de santé publique qui est primordiale aujourd'hui pour retrouver une activité normale. Merci.

Nous allons clore cette réunion. Je vous remercie pour le travail accompli depuis notre première réunion en novembre 2020.

Avant de nous quitter pour la pause estivale qui restera studieuse et chargée pour le SDMIS, avec notamment la poursuite des actions et des missions de lutte contre la Covid-19 et celles qui viennent de vous être présentées, je tiens à vous dire que je regrette de ne pouvoir, en raison du contexte sanitaire, vous convier au buffet qui était initialement envisagé.

Je remercie néanmoins M. le président du Département qui va nous inviter à partager ensemble un verre de l'amitié à l'extérieur.

Avant que nous nous retrouvions pour ce moment de convivialité, je souhaite profiter de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter le Docteur Naïma BALADI, médecin-chef du SDNIS depuis le 1^{er} janvier 2021, qui vient d'être promue au grade de médecin colonelle et à qui je demande de bien vouloir se lever.

(Applaudissements)

Je tiens à souligner devant vous son remarquable parcours et son engagement sans faille en faveur du SDNIS et de ses personnels. Femme de convictions et de combats, elle accède à la fonction exigeante de médecin chef du SDNIS. Je sais que ses qualités humaines et ses compétences professionnelles lui permettront de remplir cette éminente fonction avec succès, et de manager les personnels du service de santé et de secours médical placés sous son autorité avec efficacité, à l'instar de la mission qui est aujourd'hui la sienne dans le dispositif de vaccination du SDNIS.

Chère Naïma BALADI, soyez remerciée pour votre implication constante, votre détermination et votre engagement à poursuivre votre mission au sein de notre établissement public. Cette promotion au grade de médecin colonelle est une juste récompense que vous méritez et qui rend votre maman, ici présente, certainement très fière de vous. En tout cas, j'ai été très touchée par vos mots quand vous m'avez parlé de votre maman, le 4 janvier à Feyzin, avec une certaine émotion. Elle peut être fière de vous et je crois que vous êtes très fière d'elle également.

On peut vous applaudir pour ce parcours.

(Applaudissements)

Monsieur GUILLOTEAU.- Si vous m'autorisez un mot, il se trouve que le médecin colonelle BALADI est aussi sapeur-pompier volontaire dans mon canton et, à côté de sa vie familiale, de sa vie professionnelle, elle a aussi cet engagement de volontaire. Il y a très longtemps, j'ai dû lui remettre ses grades de capitaine, je suis très honoré aujourd'hui et très fier que le SDMIS - peut-être est-ce une spécificité française - ait un médecin chef au féminin, ce qui montre que le métier de sapeur-pompier doit se conjuguer au masculin et au féminin, même si les hommes sont majoritairement plus présents dans l'engagement.

Je crois qu'aujourd'hui c'est la reconnaissance d'un parcours personnel, professionnel, entourée de sa famille parce que ses enfants sont aussi dans des parcours d'étudiant assez extraordinaires.

Je m'associe aux mots que vous avez dits, je suis très heureux pour le médecin-colonelle BALADI. Merci à tous.

(Applaudissements)

(Remise des galons de médecin colonelle)

(Applaudissements)

Monsieur GUILLOTEAU.- Comme l'a dit la présidente, les conditions sanitaires ne nous donnent pas la possibilité de trinquer ici, nous vous attendons dans la cour intérieure de l'Hôtel du Département pour un moment de convivialité.

(La séance est levée à 12 heures 11.)

Zémorda KHELIFI
Présidente

